



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

mairie.abries@wanadoo.fr

<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170828-20170828-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2017

Publication : 04/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Août 2017

OBJET : Garderie périscolaire - Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet

N° d'ordre : 20170828 – 6

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 22 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 28 août 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Avaient donné Pouvoir : Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES) – Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Robert BOURCIER) – Philippe DI MARCO (pouvoir à Jacques BONNARDEL).

Etait absent : Olivier BACQUART

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire expose qu'il existe une demande de parents d'élèves pour la mise en place d'un service de garderie périscolaire. Il propose de créer ce service pour l'année scolaire 2017-2018, et de gérer directement le fonctionnement et le personnel du service public de la garderie périscolaire. Il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe non-titulaire à temps non-complet sur 10 mois pour accroissement d'activité selon les conditions suivantes :

Poste garderie périscolaire :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques

Grade : adjoint technique de 2^e classe (Echelle C1)

Indice brut : 347 / indice majoré 325

Durée du temps de travail : 14 h

Effectif : 1

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

DECIDE la création d'un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet en raison de la création d'un service public de garderie périscolaire pour exercer les fonctions de surveillance des enfants et d'organisation du service.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget général de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 28 août 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 04-09-2017*

